

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS¹

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'Assurance maladie et par votre contrat complémentaire Santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les garanties. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire Santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'Assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le glossaire de l'assurance complémentaire Santé édicté par l'UNOCAM.

SOMMAIRE

- 1 | Hospitalisation
- 2 | Soins courants
- 3 | Dentaire

- 4 | Optique
- 5 | Aides auditives
- 6 | Autres exemples



GENERALI COMPLÉMENTAIRE SANTÉ AU PALMARÈS DES MEILLEURES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ LE FIGARO 2026*, GAGE DE QUALITÉ POUR NOTRE CONTRAT.

* Étude en ligne réalisée en décembre 2025 par l'Institut de la Qualité IAQ (Burda Data) en partenariat avec le journal Le Figaro.

				FORMULE 2S		FORMULE 3S		FORMULE 5S	
CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE²	TARIF LE PLUS SOUVENT FACTURÉ OU TARIF RÉGLEMENTÉ	BASE DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (BR)³	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO)	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE
1 HOSPITALISATION									
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0 €	0 €	20 € (15 €)	0 €	20 € (15 €)	0 €	20 € (15 €)	0 €
Chambre particulière (sur demande du patient)	61 € (prix moyen issu des données Generali)	Non remboursé	Non remboursé	45 €	16 €	61 €	0 €	61 €	0 €
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS									
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé									
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé									
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR - 24 €	24 €	0 €	24 €	0 €	24 €	0 €
Frais de séjour en secteur privé	Tarif moyen de 838,98 €	838,98 €	814,98 €	24 €	0 €	24 €	0 €	24 €	0 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maîtrisés	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Tarif moyen de 443 €	271,70 €	271,70 €	135,85 €	35,45 €	171,30 €	0 €	171,30 €	0 €
Honoraires médecins secteur 2 (non-adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Tarif moyen de 486 €	271,70 €	271,70 €	67,93 €	146,38 €	214,30 €	0 €	214,30 €	0 €
SÉJOURS SANS ACTES LOURDS									
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé									
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public									
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80 % BR	20 % BR	0 €	20 % BR	0 €	20 % BR	0 €
Frais de séjour en secteur public	Tarif moyen de 3 754 €	3 754 €	3 003,20 €	750,80 €	0 €	750,80 €	0 €	750,80 €	0 €

				FORMULE 2S		FORMULE 3S		FORMULE 5S	
CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE ²	TARIF LE PLUS SOUVENT FACTURÉ OU TARIF RÉGLEMENTÉ	BASE DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (BR) ³	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO)	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE
2 SOINS COURANTS									
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR - 2 € ⁴	30 % BR	2 € de participation forfaitaire ⁴	30 % BR	2 € de participation forfaitaire ⁴	30 % BR	2 € de participation forfaitaire ⁴
Ex. consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30 €	30 €	19 €	9 €	2 € de participation forfaitaire	9 €	2 € de participation forfaitaire	9 €	2 € de participation forfaitaire
Ex. consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	35 €	35 €	24,50 €	10,50 €	0 €	10,50 €	0 €	10,50 €	0 €
Ex. consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	40 €	40 €	26 €	12 €	2 € de participation forfaitaire	12 €	2 € de participation forfaitaire	12 €	2 € de participation forfaitaire
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maîtrisés	BR	70 % BR - 2 € ⁴	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	2 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	2 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat	2 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat
Ex. consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	50 €	35 €	24,50 €	25,50 €	0 €	25,50 €	0 €	25,50 €	0 €
Ex. consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	53 €	40 €	26 €	25 €	2 €	25 €	2 €	25 €	2 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	70 % BR - 2 € ⁴	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	2 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	2 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	2 € de participation forfaitaire ⁴ + dépassement selon contrat
Ex. consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	62 €	23 €	16,10 €	12,65 €	33,25 €	12,65 €	33,25 €	29,90 €	16 €
Ex. consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	66 €	23 €	14,10 €	12,65 €	39,25 €	12,65 €	39,25 €	29,90 €	22 €
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex. achat d'une paire de béquilles	26,71 €	24,40 €	14,64 €	12,07 €	0 €	12,07 €	0 €	12,07 €	0 €

				FORMULE 2S		FORMULE 3S		FORMULE 5S	
CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE ²	TARIF LE PLUS SOUVENT FACTURÉ OU TARIF RÉGLEMENTÉ	BASE DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (BR) ³	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO)	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE
3 DENTAIRE									
Soins et prothèses 100 % santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0 €
Ex. pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	515 €	120 €	72 €	443 €	0 €	443 €	0 €	443 €	0 €
Soins (hors 100 % santé)	Tarif de convention	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex. détartrage	43,38 €	43,38 €	26,03 €	17,35 €	0 €	17,35 €	0 €	17,35 €	0 €
Prothèses (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex. couronne céramo-métallique sur molaires	561,99 €	120 €	72 €	234 €	255,99 €	234 €	255,99 €	348 €	141,99 €
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex. traitement par semestre (6 max)	714,10 €	193,50 €	193,50 €	0 €	520,60 €	0 €	520,60 €	0 €	520,60 €

				FORMULE 2S		FORMULE 3S		FORMULE 5S	
CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE ²	TARIF LE PLUS SOUVENT FACTURÉ OU TARIF RÉGLEMENTÉ	BASE DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (BR) ³	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO)	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE
4 OPTIQUE									
Équipement 100 % santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁵	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁵	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁵	0 €
Ex. verres simples et monture	42,50 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre + 9 € pour la monture	7,65 € par verre + 5,40 € pour la monture	34,85 € par verre + 24,60 € pour la monture	0 €	34,85 € par verre + 24,60 € pour la monture	0 €	34,85 € par verre + 24,60 € pour la monture	0 €
Ex. verres progressifs et monture	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € par verre + 9 € pour la monture	16,20 € par verre + 5,40 € pour la monture	73,80 € par verre + 24,60 € pour la monture	0 €	73,80 € par verre + 24,60 € pour la monture	0 €	73,80 € par verre + 24,60 € pour la monture	0 €
Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Ex. verres simples et monture	112 € (par verre) + 148 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 € pour la monture	0,03 € par verre + 0,03 € pour la monture	160,06 €	211,85 €	180,06 €	191,85 €	230,06 €	141,85 €
Ex. verres progressifs et monture	246 € (par verre) + 148 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 € pour la monture	0,03 € par verre + 0,03 € pour la monture	260,06 €	379,85 €	280,06 €	359,85 €	380,06 €	259,85 €
Lentilles	Prix moyen issu des données Generali	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat
Forfait annuel	450 €	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	20 €	430 €	20 €	430 €	20 €	430 €
Chirurgie réfractive	Prix moyen issu des données Generali	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat	Prise en charge si prévue au contrat	Selon contrat
Ex. opération corrective de la myopie	1 000 €	Non remboursé	Non remboursé	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	400 €	600 €

				FORMULE 2S		FORMULE 3S		FORMULE 5S	
CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE ²	TARIF LE PLUS SOUVENT FACTURÉ OU TARIF RÉGLEMENTÉ	BASE DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (BR) ³	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE (AMO)	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (AMC)	RESTE À CHARGE
5 AIDES AUDITIVES									
Équipement 100 % santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0 €	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0 €
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950 €	400 €	240 €	710 €	0 €	710 €	0 €	710 €	0 €
Équipement (hors 100 % santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 515 €	400 €	240 €	260 €	1 015 €	260 €	1 015 €	760 €	515 €

6 | AUTRES EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS EN EUROS

Médecines douces, naturelles ou alternatives	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Forfait 100 €/an/bénéficiaire	Selon contrat	Forfait 100 €/an/bénéficiaire	Selon contrat	Forfait 140 €/an/bénéficiaire	Selon contrat
Une séance d'acupuncture	55 €	Non remboursé (dans le cas général)	0 €	55 €	0 €	55 €	0 €	55 €	0 €
Une séance avec un diététicien	65 €	Non remboursé (dans le cas général)	0 €	65 €	0 €	65 €	0 €	65 €	0 €

- (1) Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.
- (2) Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent les obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le glossaire de l'assurance complémentaire santé.
- (3) La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'Assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'Assurance maladie complémentaire.
- (4) Pas de participation forfaitaire de 2 € pour les moins de 18 ans.
- (5) Prix limite de vente.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'Assurance maladie et par votre contrat complémentaire Santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garanties. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire Santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'Assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire Santé édicté par [L'UNOCAM](#).

Document non contractuel à caractère publicitaire. Informations valables au 01/01/2026 et sous réserve de modification des taux de remboursement et prises en charges applicables. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Europ Assistance S.A., Société Anonyme au capital de 61 712 744 €, Entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 89 rue Taitbout - 75009 Paris. Numéro ADEME-IDU : FR398967_01DJMJ1.

